



Le cours d'Éthique et culture religieuse : un révélateur des tensions entourant la place de la religion à l'école?

Mireille Estivalèzes, Université de Montréal
Stéphanie Tremblay, Université de Montréal
Micheline Milot, Université du Québec à Montréal

Le cours d'éthique et culture religieuse (ECR), mis en œuvre au Québec en 2008 suite à un long processus de déconfessionnalisation de l'école, suscite bon nombre de controverses. Un premier courant l'accuse d'attenter à la liberté de religion et de promouvoir le relativisme, un autre, de faire l'éloge des religions et un dernier, d'endoctriner au multiculturalisme. Ces trois sources de contestation présentent toutefois certaines limites communes, dont leur tendance à oblitérer le long enracinement historique d'un enseignement *sur* les religions au Québec. L'objet de cette capsule est donc d'examiner de façon critique les arguments sur lesquels se fondent ces trois sources de contestation ainsi que leurs limites, tout en les situant dans le contexte des débats actuels, politiques et idéologiques, sur la laïcité au Québec.

Le programme ECR dans le contexte de la laïcisation scolaire

La sécularisation et l'accroissement du pluralisme culturel et religieux au Québec se sont traduits dans les années 1990 par un processus de laïcisation de l'École, qui s'est réalisé de manière particulièrement rapide. Entre 1997 et 2008, les commissions scolaires, les structures

administratives et finalement les programmes scolaires ont en effet été déconfessionnalisés, et un nouveau programme d'éthique et culture religieuse, adopté en 2005, a vu le jour, en 2008, dans les écoles primaires et secondaires.

Ce nouveau cours, qui vise une double finalité philosophique et politique de reconnaissance de l'autre et de poursuite du bien commun, témoigne d'un important changement dans les fondements normatifs de l'enseignement de la religion à l'école. Il marque en effet le passage d'un discours orienté vers le cheminement du sujet croyant à une approche socioculturelle du religieux, examinant avec une certaine distance l'« objet » religieux (Estivalèzes, 2012). Ce tournant éducatif suscite non seulement des inquiétudes pédagogiques, liées entre autres à la formation des enseignants, mais aussi des réticences sociales, politiques et idéologiques. L'espace scolaire représente en effet un lieu clé où se télescopent différentes conceptions des rapports entre religion et politique, et d'où surgissent de nouvelles tensions entre des visions concurrentes de la laïcité.

Dans la réflexion sur la laïcité, les différents auteurs, dont Baubérot et Milot (2011),

s'entendent pour identifier deux grands principes essentiels à sa mise en œuvre : un principe politique de neutralité de l'État et un principe juridique de séparation entre les pouvoirs politique et religieux, ces deux dimensions permettant de garantir la liberté de conscience et l'égalité entre les citoyens. Mireille Estivalès (2012) rappelle en outre l'importance du bien commun, qui balise l'application de la laïcité. Dans les débats actuels, ces principes tendent à être hiérarchisés dans différents modèles normatifs de la laïcité, et plus particulièrement entre deux idéaux-types qui polarisent les prises de position, au Québec et en France. Pour Maclure et Taylor (2010), ce clivage se creuse entre une laïcité « républicaine », mettant l'accent sur la liberté de penser des individus et une figure abstraite du citoyen, et une laïcité « libérale-pluraliste », cherchant à concilier la reconnaissance de l'égalité et de la liberté de conscience des individus. C'est au cœur de ce dilemme démocratique que prend racine le programme ECR, qui exprime, comme le souligne Estivalès et Lefebvre (2012) une profonde tension entre le *soi*, l'*autre* et le *nous*. C'est aussi dans cette vaste polémique que s'inscrivent les trois contestations exprimées à l'égard de ce cours, chargées d'aspirations contrastées au regard de la laïcité et de la formation du citoyen.

L'enseignement de l'ECR au cœur de trois contestations

Une approche relativiste brimant la liberté de religion

La première critique à l'égard du cours ECR est davantage d'ordre cognitif en ce qu'elle dénonce l'atteinte à la liberté de religion de l'élève provoquée par l'enseignement de ce programme, que l'on juge porteur d'une vision *relativiste* du religieux. L'Association des parents catholiques du Québec (APCQ) est sans

doute le groupe qui incarne de la manière la plus radicale cette position, avec la Coalition pour la liberté en éducation (CLÉ), créée en 2007 pour soutenir les demandes d'exemption des parents au cours ECR. Notons qu'en 2008 et en 2009, deux recours juridiques ont été intentés pour contester ce cours ; le premier par un collègue catholique anglophone (Loyola High School), et le second par deux parents catholiques. Dans le second cas, la Cour suprême du Canada a opposé, en février 2012, un refus à la demande d'exemption du cours ECR formulée par les parents, en considérant qu'ils n'avaient pas été capables de faire la preuve de l'existence d'un préjudice grave et en affirmant que « le fait même d'exposer les enfants à une présentation globale de diverses religions sans les obliger à y adhérer ne constitue pas un endoctrinement des élèves qui porterait atteinte à la liberté de religion ». Dans le premier cas, la Cour d'appel du Québec a considéré, dans un jugement rendu en décembre 2012, que, là encore, il n'y avait pas de réelle atteinte à la liberté de religion, l'école Loyola gardant la liberté d'enseigner la religion catholique.

Dans les deux cas, le plaidoyer des parents (et de l'école Loyola) se fonde sur l'argument normatif du droit des parents de *choisir* l'éducation de leur préférence pour leurs enfants, en particulier en ce qui touche à l'éducation morale et religieuse. En filigrane de cet argument se profile une vision de l'École comme appartenant en priorité, voire exclusivement aux parents (Tremblay, 2010). Suivant cette logique, cette vision ne peut concevoir que l'enseignement religieux dispensé à l'école vise un autre objectif que celui de transmettre la foi des parents. En ce sens, la position de ces groupes - à l'exception du Loyola High School, qui cherche à véhiculer un apprentissage du pluralisme religieux à *partir* du vecteur catholique - privilégie surtout le

pôle du soi dans sa hiérarchisation des valeurs démocratiques, en reléguant au second plan ceux de l'autre et du nous. Si cette critique récuse tout enseignement non confessionnel de la religion, c'est en outre parce qu'elle redoute qu'un tel discours éducatif glisse vers une approche relativiste du religieux et qu'ainsi, elle brime le développement de l'identité religieuse des jeunes. Or, on peut constater ici une confusion entre d'une part, une prise de conscience de la *relativité* des croyances, c'est-à-dire de l'existence de plusieurs systèmes de convictions et de valeurs, et d'autre part, la promotion d'un *relativisme*, qui supposerait l'idée que toutes les convictions se valent. À cet égard, toute forme d'enseignement sur les religions, qui ne reconnaîtrait pas la suprématie d'une tradition en particulier, s'exposerait à être qualifiée de relativiste.

Un retour déguisé de la confessionnalité scolaire

À l'autre pôle de cette contestation s'affirme la crainte, exprimée par des acteurs se revendiquant d'une position laïque, comme le Mouvement laïque québécois (MLQ) et le Conseil du statut de la Femme (CSF), que le programme ECR fasse l'apologie des religions et cautionne, sous le vernis d'une « pseudo-approche culturelle », un retour de la confessionnalité scolaire. Ce courant critique considère en effet le statut dévolu à la religion dans le cours ECR comme un signe d'acointances entre la religion et la politique, qui contrevient à une laïcité définie dans sa version républicaine. Dans cette vision de la laïcité, l'accent est donc mis sur la dimension du *bien commun*, et en particulier sur l'objectif d'émancipation morale des individus, notamment par rapport à la religion.

Mais ce discours va plus loin puisqu'il préconise non seulement une réflexivité critique à l'égard du phénomène religieux, mais véhicule

aussi une dévalorisation de la religion, qui traverse entre autres la position emblématique du MLQ. En effet, pour celui-ci, la présence même d'une formation en culture religieuse dans le cours ECR risque de phagocyter les finalités du programme, puisque de son point de vue, seuls les fondements philosophiques de l'éthique devraient figurer au sein d'une véritable formation du citoyen. Cet argument est d'ailleurs conforté par la position du CSF, qui dans son avis sur la laïcité paru en 2011, dénonce le volet de culture religieuse du programme ECR, en arguant que celui-ci va à contresens du droit des femmes et néglige la présentation du « caractère discriminatoire » des religions. Ces critiques se fondent sur un postulat essentialiste de la religion qui considère l'ensemble des traditions religieuses comme des systèmes de pensée infériorisant les femmes depuis leur origine. Or, il s'agit là parfois d'un procès à charge, élaboré à partir d'affirmations lapidaires qui ne font guère appel à une démarche rigoureuse d'explicitation. Tout en considérant qu'il serait pertinent de faire, dans le programme, une place plus large aux visions séculières du monde, on ne saurait leur accorder exactement la même place qu'aux religions, puisque la visée du cours ECR est de favoriser une compréhension culturelle des phénomènes religieux.

Dans une perspective comparative, il est intéressant de constater que les débats relatifs à l'enseignement des religions en France laissent voir plusieurs convergences avec les deux premiers enjeux que nous venons de présenter dans le contexte québécois. À cet égard, Estivalèzes (2012, p. 17) souligne qu'il existe « une double résistance à l'enseignement scientifique des religions », l'une qui postule l'impossibilité d'aborder « de l'extérieur » l'objet religieux sans en déformer le sens, l'autre, qui conçoit la religion comme un reli-

quat archaïque mais qui présente encore un risque d'endoctrinement pour les élèves.

Une « programmation » au multiculturalisme

Une dernière source de contestation, qui, quant à elle, est propre au contexte québécois, considère que le programme ECR est l'aboutissement d'un long processus d'« endoctrinement » à l'idéologie du multiculturalisme, qui vise à imposer la culture de l'« accommodement » et la célébration des différences, au détriment de l'identité nationale québécoise. C'est donc un argumentaire qui déplore d'une part, la trop grande place faite à l'autre et d'autre part, prend appui sur une vision de la laïcité et de la démocratie priorisant l'axe du bien commun, défini en particulier par une culture nationale commune. Cette position est notamment adoptée dans le rapport de Joëlle Quérin (2010) sur le cours ECR, qui met bien en perspective les arguments centraux de ce courant. Or, les détracteurs du cours qui s'inquiètent que le programme ECR mette en veilleuse l'identité nationale occultent au final le fait que ce dernier valorise en particulier l'héritage chrétien, reconnaissant ainsi les fondements historiques de l'identité culturelle québécoise. Par ailleurs, le programme ECR qui a comme finalité la poursuite du bien commun et cherche à mettre de l'avant « la recherche interculturelle d'une culture commune » (Leroux, 2012) ne s'inscrit pas dans une conception du multiculturalisme qui promeut les différences.

Le cours ECR constitue donc la cible de critiques plutôt éclectiques, certains y voyant une menace à la transmission de la foi, d'autres craignant qu'il mette en péril l'identité nationale ou la laïcisation des institutions publiques. Ce programme devient un catalyseur de tensions sociales beaucoup plus profondes que les diverses préoccupations pédagogiques qu'il peut susciter.

Limites des contestations et apports à la réflexion sur la laïcité au Québec

Un certain nombre de limites caractérisent ces différentes critiques du cours ECR et alimentent par le fait même la réflexion sur la laïcité au Québec.

L'occultation d'un processus de longue date

Cette triple contestation laisse d'abord dans l'ombre le lent processus historique ayant pavé la voie à l'enseignement sur les religions au Québec, et finalement, à l'implantation du cours ECR. Ainsi, Micheline Milot rappelle l'origine historique lointaine des arguments que l'on voit aujourd'hui surgir dans le débat, dont, dès le début du XIXe siècle, les peurs de relativisation de la foi catholique et les craintes de fragilisation de l'identité nationale (Milot, 2012). Par ailleurs, c'est depuis les années 1960 que se développe une réflexion relative à la place de la religion à l'École. Le rapport, en 1999, du Groupe de travail sur la place de la religion à l'école intitulé : « Laïcité et religions. Perspective nouvelle pour l'école québécoise » constitue une étape particulièrement importante de cette réflexion. En effet, il présente un argument, qui va être retenu par le gouvernement : la laïcité de l'institution scolaire n'est pas incompatible avec une connaissance des religions dans l'école. Ce savoir s'inscrit dans le cadre plus large de l'éducation à la citoyenneté et de la compréhension de la diversité culturelle ambiante. Il est donc erroné d'affirmer que le programme ECR résulte du débat sur les « accommodements raisonnables », alors même qu'il l'a largement précédé.

L'argument rhétorique du droit des parents

Concernant plus spécifiquement la critique des parents catholiques, Pierre Bosset (2012) montre comment le droit peut être instrumentalisé. En effet, si le droit international reconnaît aux parents la liberté de donner à leurs

enfants une éducation religieuse, les écoles publiques n'ont pas l'obligation d'offrir cet enseignement religieux. Par ailleurs, quand un enseignement sur les religions est obligatoire, il doit prendre en compte la diversité religieuse et faire preuve de neutralité et d'objectivité. Or, dans les contestations juridiques du programme ECR, les parents catholiques reprochent précisément cette « prétention » à la neutralité et la considèrent comme responsable d'un relativisme moral et religieux.

Des inquiétudes sans fondement empirique

L'ensemble de ces critiques s'appuie finalement sur de très faibles fondements empiriques. C'est le cas entre autres de la crainte du relativisme, pour laquelle aucune preuve de perturbation réelle n'a été démontrée. Non seulement l'initiation à la diversité des éthiques et des convictions élargit-elle l'horizon des élèves, ce qui est une des missions essentielles de l'école, mais encore la découverte d'autres religions peut nourrir par ricochet la curiosité affichée à l'égard de sa propre tradition religieuse. C'est également sur l'absence de facteurs objectifs qui montreraient les atteintes à la liberté de conscience et de religion des enfants que se sont fondés les jugements de la Cour suprême du Canada et de la Cour d'appel du Québec.

L'analyse des arguments qui critiquent le programme ECR révèle une faiblesse évidente de ceux-ci et montre qu'ils relèvent parfois du procès d'intention, défendant des positions idéologiques (en faveur du communautarisme, contre les religions, pour un nationalisme identitaire...). La crainte des changements sociaux et culturels dont témoigne ce nouveau programme explique les résistances dont il peut parfois faire l'objet. Il contribue cependant à la mise en œuvre d'une laïcité, qui, tout en respectant et reconnaissant les différences, déve-

loppe une réflexion sur les valeurs communes de la société québécoise.

Références

- Baubérot, J. et Milot, M. (2011). *Laïcités sans frontières*. Paris : Seuil.
- Bosset, P. (2012). Les droits des parents en matière d'enseignement religieux : pour une mise en perspective du discours juridique. Dans Estivalèzes, M. et S. Lefebvre (dir.). *Le programme d'éthique et culture religieuse. De l'exigeante conciliation entre le soi, l'autre et le nous*. Québec : PUL, pp.157-174.
- Conseil du statut de la femme (2011). *Affirmer la laïcité, un pas de plus vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes*.
- Estivalèzes, M. et Lefebvre, S. (2012). *Le programme d'éthique et culture religieuse. De l'exigeante conciliation entre le soi, l'autre et le nous*. Québec : PUL.
- Estivalèzes, M. (2012). Enseigner les religions à l'école : de la croyance au savoir, un passage à comprendre. Introduction à l'ouvrage *Le programme d'éthique et culture religieuse. De l'exigeante conciliation entre le soi, l'autre et le nous*, op.cit. pp. 1-33.
- Groupe de travail sur la place de la religion à l'école (1999). *Laïcité et religions. Perspective nouvelle pour l'école québécoise*. Québec : ministère de l'éducation.
- Leroux, G. (2012). Culture et dialogue : les enjeux de l'éducation au pluralisme dans le Québec contemporain. Dans Demers, B. (dir.), *Dialogues des cultures et traditions monothéistes*. Montréal : Novalis, pp. 183-222.
- Maclure, J. et Taylor, C. (2010). *Laïcité et liberté de conscience*. Montréal : Boréal.
- Milot, M. (2012). Aperçu sociohistorique des enjeux entourant la religion et l'enseignement au Québec. Dans Estivalèzes, M. et S. Lefebvre (dir.). *Le programme d'éthique et culture ... op.cit.* pp. 35-58.
- Quérin, J. (2009). *Le cours Éthique et culture religieuse : transmission de connaissances ou endoctrinement ?* Institut de recherches sur le Québec.
- Tremblay, S. (2010). *École et religions. Genèse du nouveau pari québécois*. Montréal : Fides. <http://www.mlq.qc.ca/2012/06/le-cours-dethique-et-de-culture-religieuse/>